

## COMMUNIQUÉ

GAP, 30 novembre 2020

### STATIONS DE SKI DES HAUTES-ALPES OUVERTES, MAIS SANS POUVOIR SKIER ?

*Le désarroi de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région PACA face à la décision d'ouvrir les stations de ski seulement pour « prendre l'air »*

*Durant son allocation sur l'assouplissement du confinement, le Premier Ministre a confirmé que les Français ne pourront pas skier durant les vacances de Noël, prolongeant ainsi la détresse ressentie par l'ensemble des professionnels des territoires de montagne depuis le 1<sup>er</sup> confinement en mars dernier. Sans remontées mécaniques et bars/restaurants, c'est plus qu'un pan de l'économie des collectivités territoriales et privées des stations de ski qui promet de s'effondrer, lorsqu'on sait que le secteur réalise habituellement plus de 26% de sa fréquentation entre l'avant saison et la fin des fêtes de fin d'année\*. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur réagit face à l'incohérence de cette situation.*

Les professionnels de l'ensemble de nos territoires de montagne s'étaient pourtant engagés à faire respecter un protocole sanitaire drastique durant les vacances de Noël : décision a été prise d'autoriser les Français à passer Noël dans les stations de ski, mais sans les autoriser à skier. Un arbitrage qui a suscité la stupeur chez les collectivités territoriales et privées des territoires de montagne, qui voient déjà l'espoir d'un rebond pour les fêtes comme un souvenir. Pas de touriste, pas de bar/restaurant et désormais pas de ski ? Résultat de l'équation : pas de client. Double peine pour les artisans des communes touchées, puisque nombre d'entre eux profitent habituellement de la saison d'hiver pour entamer une deuxième activité.

« C'est avec beaucoup d'inquiétude et de détermination que nous demandons une réévaluation de cette décision. Saisonniers, moniteurs, commerçants, artisans, agriculteurs et, dans un futur proche, entreprises du bâtiment : tous vont subir de plein fouet les conséquences économiques d'un arbitrage qui consiste à ouvrir sans ouvrir ! Dans l'immédiat, j'invite tous les artisans des Hautes-Alpes et de l'ensemble de la région PACA à contacter leur délégation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour que nous puissions les aider au cas par cas. » affirme Chantal Garcin, Présidente de la délégation Hautes-Alpes de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région PACA.

\*Source : Observatoire national des stations de montagne (ONSM)

#### **A propos de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, établissement public administré par des artisans élus pour cinq ans, a pour mission de défendre les intérêts généraux des artisans, de promouvoir le développement des entreprises artisanales, d'accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CMAR, c'est :

- Un siège situé à Marseille et 12 agences entreprises, 15 antennes de formation continue et 7 Campus de l'Université Régionale de Métiers et de l'Artisanat
- Un réseau de proximité à l'écoute des besoins singuliers des entreprises artisanales et un interlocuteur privilégié des collectivités locales et des pouvoirs publics
- 150 Elus pour représenter et mobiliser le secteur
- 1 000 collaborateurs pour informer, orienter, former et accompagner les entreprises et leurs collaborateurs
- 1 000 personnes accueillies, 22 600 jeunes rencontrés, 16 000 porteurs de projets de création conseillés, 23 000 chefs d'entreprises accompagnées.

Plus d'informations sur [cmar-paca.fr](http://cmar-paca.fr)



#### **Contact Presse**

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région PACA

Claire HELFER +33(0)4 91 32 34 79 | +33(0) 7 88 52 02 74 | [c.helfer@cmar-paca.fr](mailto:c.helfer@cmar-paca.fr)

Pour la délégation des Hautes-Alpes de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région PACA

Calogero PORTALE +33(0)4 92 52 80 17 | [c.portale@cmar-paca.fr](mailto:c.portale@cmar-paca.fr)